

## COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AVEC LE NOUVEAU DIRECTEUR DU 15 JANVIER 2019

Le nouveau DRFIP 35, avait souhaité rencontré la CGT en réunion bilatérale la semaine dernière, mais compte tenu de l'actualité revendicative, nous avons demandé le report de cette audience au mercredi 14 janvier .

Une délégation a donc été reçu le 15 janvier à 9 h 30 par le nouveau directeur, M Hugues Bied-Charreton et M Jean-Yves Le Gall, directeur du pôle pilotage et ressources.

La démarche du directeur consistait à entendre les OS sur les sujets d'actualité, au moment de sa prise de fonction à Rennes

La délégation a rapidement présenté la section CGT, première organisation syndicale de la DRFiP 35 et rappelé les revendications portées dans la dernière période, notamment le retrait du Nouveau réseau de proximité (NRP) pour le 35, déclinaison locale du plan Darmanin.

Sans surprise, le directeur a repris à son compte le protocole du NRP 35 mis en œuvre par son prédécesseur.

Il souhaite accompagner les élus et les agents, tout en précisant que le calendrier n'est pas encore définitivement arrêté. Il fournira d'ici l'été 2020 un calendrier des restructurations pour 2021, la date du premier septembre 2021 pourrait s'appliquer au lieu du premier janvier 2021.

Le directeur souhaite donner de la visibilité à la réforme et anticiper. Il précise attacher une importance primordiale au volet RH.

Concernant le transfert du recouvrement de l'impôt des trésoreries vers les SIP, l'opération va se poursuivre. A ce titre , le directeur souhaite prendre appui sur le réseau des SIP du département pour développer un accueil de proximité, qui doit être selon lui crédible et sérieux.

Il s'agit de se « projeter sur le territoire », ce qui doit se traduire par une présence effective des agents de la DGFIP dans les Maisons France Services (MFS), mais aussi dans les accueils de proximité (exemple, Plélan le Grand).

Pour les MFS, des agents permanents des mairies seront formés aux renseignements de base (créer un compte fiscal sur impots.gouv, délivrer un avis...). Toutes les questions d'assiette ou de recouvrement techniques seront transmises au SIP pour éventuellement une prise de RDV.

Cette présence de la DGFIP dans les accueils de proximité pourrait ainsi être matérialisée par des plages de RDV, par téléphone ou par visio-conférence, un système qui, selon lui, fonctionne bien. Il est aussi question d'organiser des permanences, par exemple pendant la campagne IR ou la campagne des avis, sans préciser quels agents seront amenés à se déplacer (EDR, agents des SIP ?).

Pour la CGT, dans l'état où sont les services, avec 25 suppressions d'emplois supplémentaires en plus en 2020, on voit mal comment on va pouvoir ainsi "se projeter" dans les accueils de proximité d'Ille-et-Vilaine. Il est pour nous hors de question de forcer des agents à faire de "l'itinérance fiscale" pour donner l'image d'une administration de proximité, qui, dans les faits, est liquidée par le plan Darmanin.

La CGT a rappelé son attachement à des services de pleine compétence, notamment au réseau des trésoreries, que les élus, la population et les agents refusent de voir disparaître. Le directeur a admis que des élus s'opposaient au NRP. Nous avons rappelé à ce titre les 1745 signatures d'usagers et élus sur l'appel lancé lors de la réunion publique à la mairie de Chartres de Bretagne pour le retrait du plan Darmanin ; Ces pétitions ont été remises à l'ancien DRFiP lors du CTL du 17 décembre. De nombreuses délibérations en défense des trésoreries ont également été votées par des conseils municipaux du département.

La délégation CGT a évoqué les dossiers en cours. Elle a demandé des réponses aux questions écrites posées par les agents des services du CFP de St Malo et celles des agents du SIP de Rennes ouest à l'occasion des réunions organisées par la Direction sur la présentation du NRP, notamment des réponses aux revendications exprimées:

- l'annulation du plan de fusion des SIP de Rennes prévu pour 2021 ;
- l'abandon du projet d'accueil sur RDV à Rennes Magenta prévu pour 2020 ;
- l'abandon du protocole d'accueil des particuliers qui épuise les agents

d'accueil, les agents des SIP et l'équipe de renfort,

-La mise en place d'une équipe d'accueil dédiée à Magenta.

La situation de l'accueil de Magenta a été évoquée, elle s'améliore pas, bien au contraire. La direction doit prendre des mesures pérennes, ce qui passe par la mise en place d'une équipe dédiée avec un nombre d'agents suffisant pour faire face à une affluence qui ne diminue pas.

A notre demande, le DRFiP a fait état de l'accueil organisé sur le site de Metz (ville de son ancienne direction) où une équipe dédiée de 18 personnes assure les missions d'accueil et l'ensemble des travaux qui y sont liés, y compris les E-Concact. Mais pour lui, la situation ne serait pas meilleure qu'à Magenta (notamment pour des questions immobilières), il évoque comme réponse aux difficultés l'accueil sur RDV.

La CGT a rappelé qu'elle était opposée à l'accueil sur RDV, que ce soit pour les professionnels ou pour les particuliers. Il ne s'agit que d'une mesure technique pour faire baisser artificiellement le nombre d'usagers reçus, tout en remettant en cause l'accès au service public.

L'accueil sur RDV constitue également une charge de travail supplémentaire, comme nous le confirment régulièrement les collègues concernés.

### **Premières conséquences du NRP sur la Trésorerie de Montfort**

La trésorerie de Montfort Collectivités a perdu la gestion comptable des hôpitaux de St Méen le Grand et Montfort sur Meu au profit de la trésorerie RENNES CHU au 1<sup>er</sup> janvier.

Une première réunion a eu lieu en

novembre avec la direction qui avait indiqué que les agents concernés par la mission resteraient sur place malgré le départ des missions des deux hôpitaux, mais qu'ils devraient effectuer du travail à distance pour la Trésorerie de RENNES CHU.

Or les deux agents concernés ont appris depuis peu que la direction souhaite qu'un des deux agents se porte volontaire pour travailler à 100% pour la Trésorerie de Rennes Banlieue Est, tout en restant à Montfort via le travail à distance.

En dehors du fait son se trouverait complètement désorganisé, il resterait sous l'autorité du trésorier de MONTFORT, mais ce "volontaire" devrait en plus se rendre régulièrement à CESSON SEVIGNE pour s'entretenir avec le trésorier de RBE avec toutes les contraintes de transport et de temps perdu que cela engendrait.

Le directeur a appris cette information et semblait étonné.

Pour lui, si les agents ne sont pas obligés de suivre physiquement la mission « hôpital », ils doivent l'effectuer en travaillant à distance à Montfort.

Il nous a dit qu'il allait regarder cette question.

La CGT sera très vigilante sur la réponse qui sera donnée.

### **Premières conséquences du NRP sur la Trésorerie de Plélan**

Le transfert de la mission impôt de Plélan sur Montfort a pour conséquence d'augmenter la charge de travail des deux agents qui sont restés à Plélan. En effet, des contribuables continuent à venir à Plélan pour des questions impôt.

Les collègues, qui n'ont plus les applications impôt, reçoivent malgré tout les contribuables et transmettent les dossiers à Montfort.

La CGT a évoqué cette situation au directeur qui n'a pas nié.

On constate donc déjà l'accélération de la dégradation des conditions de travail et de la qualité du service public .

D'une manière plus générale, le DRFIP a précisé que, dans le cadre du NRP, il n'obligerait pas les agents à suivre leur mission et que ce principe continuerait à s'appliquer, quitte à avoir des agents en surnombre dans les services.

Les réunions RH en cours pour préparer les fusions SIP et SIE participent à ce climat particulièrement anxiogène.

En effet, les agents, dont la mission est transférée dans un autre SIE ou SIP « absorbant », devront faire une mutation locale.

### **Conditions de travail**

La CGT a fait état de la dégradation continue des conditions de travail et du développement d'un climat de plus inquiétant à la DRFiP35. En cause, la diminution drastique des effectifs, l'augmentation de la charge de travail et des restructurations permanentes ne laissant aucun répit aux agents.

Nous avons aussi dénoncé l'évolution de la nature de notre travail, qui s'oriente vers une industrialisation et la mise en place de logiciels et d'applications peu fiables.

Nous avons mis en lumière le décalage existant entre la présentation se voulant rassurante des projets NRP présentés en CTL et en CHS (que nous avons refusé de valider dans ces instances) et

la réalité de leur mise en place avec l'impact négatif que nous constatons sur les conditions de travail des agents.

La CGT a rappelé au nouveau Directeur son obligation légale de veiller à la santé et à la sécurité des agents placés sous sa responsabilité, sous peine de poursuites et de mise en cause devant les tribunaux.

Le dossier exemplaire des rayonnements électromagnétiques à la cité administrative de Rennes, que la CGT porte à la DRFIP35 depuis fin 2014, a été évoqué. Nous avons informé le nouveau Directeur qu'il était exposé en première ligne (120 mètres du pylone TDF), au même titre que tous les agents occupants la façade ouest de l'immeuble.

### **Charges de travail**

La délégation a fait état de la dynamique immobilière particulièrement importante dans la métropole de Rennes et en Ille-et-Vilaine, qui a des conséquences fiscales avec l'augmentation des charges de travail, tant pour les SIP que pour les SIE. La situation des SPF et du SDE a également été évoquée.

### **Des agents s'interrogent sur le calcul de la prime de restructurations (PRS)**

Concernant le calcul de la distance entre les 2 communes, le directeur s'est engagé à appliquer la règle la plus favorable pour les agents, il ne s'agit pas « d'ergoter ».

Il a également évoqué la prime fonctionnelle qui pourra être attribuée pour des agents qui souhaitent « changer de métier » et qui pourra être cumulée avec la PRS. Le décret a été

signé, les arrêtés sont en cours de validation.

### **Retenues de grève**

La CGT a dénoncé la décision de retenir la totalité des jours de grève dans la limite de la quotité saisissable.

Il a été répondu par la direction depuis l'audience :

*« la direction générale a confirmé l'absence de mesure spécifique d'étalement des prélèvements des jours de grèves dans le cadre des mouvements sociaux en cours.*

*En revanche, en cas de nombre de jours de grèves élevé, les agents ayant une difficulté financière particulière avérée peuvent en faire part à la division des ressources humaines pour un examen de leur situation.*

*Il est précisé que les opérations de paye de janvier sont achevées. Celles de février s'achèvent le vendredi 24 janvier. Toute difficulté devra être remontée à la division RH de manière étayée pour le 22 janvier au plus tard. »*

Pour la CGT, c'est une décision politique de peser financièrement sur les grévistes, alors que des aménagements auraient pu être décidés, en limitant le nombre de jours de grève prélevé par mois, comme cela se pratiquait auparavant.

*Rennes, le 15 janvier 2020*